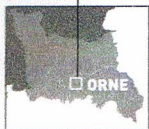


FLERS



À 20 ans, Camille Labaume est en 2^e année à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Flers. Elle bénéficie d'une bourse de formation Sanitaire et Sociale de la Région pour suivre ses études.

Propos recueillis par **Christelle Tophin**

Le goût des autres

« **Concours.** Après une seconde générale au lycée à Domfront, j'ai opté pour un Bac Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S). Le côté humain, l'approche des patients et les responsabilités m'ont donné envie de me diriger vers le métier d'infirmière. Je me suis inscrite au concours de l'IFSI de Flers l'année de mon bac. C'est le seul que j'ai passé. J'avais envie de rester dans la région pour la suite de mes études. J'ai eu les résultats à la mi-juin : j'étais acceptée ! Mais j'ai dû attendre les résultats du Bac, début juillet, pour être sûre de pouvoir intégrer l'école à la rentrée suivante.

Ma vie d'étudiante. J'ai fait ma rentrée à l'IFSI en 2013. Jusqu'à 18 ans, je vivais en famille d'accueil. J'ai donc dû trouver un appartement à ma majorité. J'ai trouvé un logement à Flers pour pouvoir commencer ma formation. Au début, ce n'est pas facile de tout gérer en même temps – les papiers, les études – mais aujourd'hui, j'apprécie d'avoir mon chez-moi !

Bourse régionale. Dès que j'ai eu les résultats de mon concours, j'ai fait une demande auprès de la Région pour bénéficier d'une bourse de formation Sanitaire et Sociale, qui a été acceptée. Aujourd'hui, je perçois une aide de 553 euros par mois. Cet argent me permet de vivre au quotidien. Je fais aussi quelques remplacements en tant qu'aide-soignante les week-ends au centre hospitalier de Flers pour m'offrir quelques à-côtés. Sans la bourse régionale, il est clair que je n'aurais pas pu faire cette formation, du moins pas tout de suite ⁽¹⁾. Il aurait fallu que je trouve du travail pour subvenir à mes besoins.

© Ch. Tophin



Sans la bourse régionale, il est clair que je n'aurais pas pu suivre cette formation, du moins pas tout de suite

Les cours. Je suis maintenant en 2^e année. L'IFSI de Flers est une structure à taille humaine et nous avons beaucoup de cours avec des intervenants professionnels, qui sont disponibles quand il le faut pour répondre à nos questions. C'est une formation intense, avec des stages dès la première année, qui nous permettent de nous confronter à différentes structures et à différents publics. J'ai réalisé mes trois premiers stages dans un centre de rééducation, un EHPAD et un centre hospitalier. C'est une formation qui me plaît, mais qui nécessite vraiment d'être autonome. Avant de se lancer, il faut bien réfléchir : ce n'est pas un cursus ou un métier que l'on peut faire par défaut... Il faut être motivé.

Mon avenir professionnel. Je ne sais pas encore exactement où j'aimerais exercer, même si je sais que j'aime quand ça bouge ! J'attends encore mes prochains stages pour y voir plus clair, notamment mon stage en service de réanimation en avril. Pourquoi pas me lancer en libéral, mais plus tard, car je pense qu'il faut avoir une solide expérience professionnelle pour ça. Je pense que c'est un métier qui recrute, même s'il y a moins de postes qu'avant dans le secteur hospitalier. Si on est motivé, on peut trouver du travail. À choisir, j'aimerais rester en Normandie, mais si il faut bouger pour trouver, je le ferai ! »

⁽¹⁾ À noter que le coût pédagogique de la formation est lui aussi pris en charge par la Région.

LA RÉGION SOUTIEN LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région assure le financement des instituts de formations sanitaires et sociales et la prise en charge financière des parcours de formation (sous certaines conditions). Elle attribue également des bourses sur critères sociaux aux étudiants de ces filières (ambulancier, sage-femme, aide médico-psychologique, assistant de service social, etc.) avec une politique particulièrement volontariste en la matière, puisque la Région leur applique les mêmes barèmes qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur ainsi que le versement mensuel de ces aides⁽¹⁾. Pour l'année scolaire 2014-2015, 57 étudiants ou élèves en formations Sanitaires et Sociales ont ainsi bénéficié d'une exonération des droits d'inscription et 1151 ont bénéficié en plus d'une bourse, d'un montant variant de 1 007 € à 5 539 € au total pour 10 mois. La Région consacre chaque année plus de 24,6 millions d'euros aux formations sanitaires et sociales, dont 3 millions à aider les étudiants via une bourse.

⁽¹⁾ En partenariat, depuis 2010, avec le CROUS à qui la Région a confié l'instruction des dossiers individuels et le versement des aides.